

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION n° 2024.00245
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24/06/2024

Politique	Renforcer le bien-être social	Dossier n°	CM-002459
Commission	Espaces publics (tranquillité, voirie, circulation, propreté) - Espaces verts - Événementiel		
Direction en charge	Cadre de vie		
Objet	Diverses opérations de voirie - Versement d'un fonds de concours par la Ville de Saint-Etienne à Saint-Etienne Métropole - Approbation.		

Président : **M. Gaël PERDRIAU, Maire**

Date de convocation du Conseil : **18/06/2024**

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : **59**

Nombre de présents : 31

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 35

Présents

Mme Nicole AUBOURDY, M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Charles DALLARA, M. Gabriel DE ALMEIDA, Mme Colette DUCROS, M. Frédéric DURAND, Mme Catherine GROUSSON, Mme Christiane JODAR, M. Lionel JOUFFRE, Mme Diarra KANE, M. Jean-Pierre KOTCHIAN, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, Mme Annick LIOTIER, Mme Cyrine MAKHLOUF, Mme Dominique MANIN, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Thierry NITCHEU, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jacques PLAINE (Conseiller municipal), Mme Laurence RICCIARDI, Mme Anne-Sophie RIOU, Mme Fanny RIVEY, Mme Nadia SEMACHE, Mme Catherine ZADRA, Mme Maryse ZOFFO

Pouvoirs

Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Fanny RIVEY,
Mme Brigitte MASSON donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
Mme Marie-Jo PEREZ donne pouvoir à Mme Pascale LACOUR,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,

Absents-Excusés

M. Gilles ARTIGUES, M. Lionel BOUCHER, M. François BOYER, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Jean DUVERGER, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Jean JAMET, M. Robert KARULAK, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Patrick MICHAUD, M. Michel NEBOUT, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER, M. Jacques PHROMMALA, M. Antoine POMEON, M. Ali RASFI, M. Alain SCHNEIDER, Mme Danielle TEIL, Mme Julie TOKHI, Mme Laetitia VALENTIN

Secrétaire de séance

Mme Colette DUCROS

■ **Rappel et références**

Le bien-être social, un des trois piliers de la politique municipale, doit répondre aux exigences légitimes du quotidien des habitants. La Ville de Saint-Étienne, en tant que membre du réseau des villes inclusives et durables Unesco, se doit d'offrir un cadre de vie toujours plus apaisé et respectueux de l'environnement. Notre société, de plus en plus marquée par la vitesse qui s'impose dans la vie de chacun, a besoin d'espaces publics gérés de manière à apaiser les tensions qu'elle génère. C'est ainsi que la Ville de Saint-Étienne programme annuellement des réfections de voirie afin de permettre le déplacement des Stéphanois en toute sécurité.

Les dispositions de l'article L 5215-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), permettent à une commune, membre d'une Métropole, de verser à celle-ci, un fonds de concours pour contribuer à la réalisation ou au fonctionnement d'un équipement ; le montant du fonds ne pouvant excéder la part de financement assurée par le bénéficiaire du fonds, hors subventions.

Sur le plan formel, le versement d'un fonds de concours doit être approuvé par délibérations concordantes, exprimées à la majorité simple du Conseil Métropolitain et du Conseil Municipal concerné.

■ **Motivation et opportunité**

La Ville de Saint-Étienne engage un ambitieux programme de travaux de voirie dont le montant total des opérations de réfection est de 1 863 000 € HT et qui est financé par le fonds de concours à Saint-Étienne Métropole.

- Le montant de l'opération de réfection de la rue Montaud est de 110 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 45 000 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Calixte Ploton est de 220 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 100 000 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Charles Gounod est de 93 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 40 000 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Cordier est de 65 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 32 500 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Thibaudier est de 80 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 30 000 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Coraly Royet est de 125 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 52 500 € HT.

Le montant total des fonds de concours Cadre de Vie versés par la Ville de Saint-Etienne à la Métropole est donc fixé à 300 000 € HT.

- Le montant de l'opération de réfection de la rue du Docteur Fontanilles est de 95 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 47 500 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Henri Dechaud est de 165 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 82 500 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Johanny Durand est de 250 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 125 000 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection du giratoire de la rue du Père Thoisy est de 90 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 45 000 € HT.

- Le montant de l'opération de réfection de la rue Arthur Ranc est de 200 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 100 000 € HT.
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Claude Lebois est de 100 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé 50 000 € HT.

Le montant total des fonds de concours DPSCM aménagement du boulevard urbain versés par la Ville de Saint-Etienne à la Métropole est donc fixé à 450 000 €HT.

- Le montant de l'opération de réfection de la rue Michel Laval est de 160 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la Ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 80 000 € HT,
- Le montant de l'opération de réfection de la rue Paul de Vivie est de 110 000 € HT. Le montant total du fonds de concours versé par la Ville de Saint-Etienne pour cette opération est fixé à 40 000 € HT.

Le montant total des fonds de concours DPSCM stationnement payant versés par la Ville de Saint-Etienne à la Métropole est donc fixé à 120 000 €HT.

Le montant des opérations pouvant évoluer, chaque fonds de concours versé par la Ville de Saint-Etienne sera ajusté :

- Si le montant définitif de l'opération est inférieur à l'estimation initiale, Saint-Étienne Métropole pourra procéder au remboursement des trop perçus,
- Si le montant définitif de l'opération est supérieur à l'estimation initiale, dans la limite de 10% du montant initial susvisé et après accord express de la commune, le montant du fonds de concours versé par ladite commune sera augmenté, sans excéder la part de financement de Saint-Étienne Métropole.

■ **Contenu**

Les fonds de concours seront versés en une fois par la commune, dès que les délibérations concordantes du Conseil municipal de Saint-Étienne et du Conseil Métropolitain de Saint-Étienne Métropole seront exécutoires.

■ **Maîtrise d'ouvrage**

Ville de Saint-Étienne

■ **Point financier**

TABLEAU DE FINANCEMENT

Origine des fonds TTC (1)	Investissement		Fonctionnement	
	Coût	Subventions ou autres recettes à percevoir	Coût	Participations ou Dotations à percevoir
Ville (dont recettes de fonctionnement)	870 000,00 €			
Département				
Région				
État				
Europe				
SEM				
Autre				
Total des coûts et montants perçus par la Ville	870 000,00 €	00.00 €	00.00 €	00.00 €
Charge nette Ville		870 000,00 €		00.00 €

(1) Attention : Remplacer TTC par HT s'il s'agit d'une activité assujettie à TVA

■ **Proposition**

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de bien vouloir :

- approuver la demande de fonds de concours à hauteur de 870 000 € H.T à Saint-Étienne Métropole,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer les documents nécessaires ainsi que tous les actes afférents.
- imputer la dépense et/ou la Recette :

Imputation budgétaire	Investissement				Fonctionnement		
	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)	N° Opération	Exercice(s)	Chapitre(s)	Article(s)
Dépenses	2024	204	2041512				
Recettes							

■ **Décision**

Proposition adoptée

35 voix pour

Pour Extrait,
Le Maire

Le secrétaire

Gaël PERDRIAU

Colette DUCROS